

Information pour les
employeurs affiliés

Berne, 22 octobre 2024

«PrevisConnect» – le nouveau portail en ligne de la Previs Prévoyance Informations importantes sur les traitements de fin d'année et des salaires 2024/2025

Mesdames, Messieurs,

Le changement de notre système de gestion au 1^{er} janvier 2025 implique un transfert de données sans encombre. Il est important que nous puissions clôturer toutes les mutations pour l'année 2024 avant la migration. Nous vous informons volontiers sur les dates du traitement de fin d'année:

- Toutes les mutations pour l'année 2024 doivent être communiquées en ligne via le portail d'entreprise actuel au plus tard le **19 décembre 2024**. Cela vaut également pour la transmission des avis d'incapacité de travail, des certificats médicaux ainsi que des décomptes IJM/LAA dans pk.net. **Les mutations envoyées ultérieurement pourront être traitées qu'à partir de mars 2025 au plus tôt et moyennant des efforts considérables.**
- Le **20 décembre 2024**, nous établirons la facture de cotisations de décembre 2024.
- Le **31 décembre 2024**, nous établirons la 13^{ème} facture de cotisations. La facture ainsi que les documents y relatifs seront exceptionnellement envoyés par la poste.
- Tous les accès pour le portail d'entreprise actuel seront désactivés le **31 décembre 2024**.
- La migration des données aura lieu du **1^{er} au 12 janvier 2025**.
- **A partir du 13 janvier 2025 au plus tôt**, nous vous enverrons par la poste le login administrateur du nouveau portail en ligne PrevisConnect.
- Une fois le login PrevisConnect effectué avec succès, les nouveaux salaires peuvent être mutés (processus de déclaration des salaires).
- Le **20 janvier 2025**, nous établirons la facture de cotisations de janvier 2025. Nous mettons tout en œuvre pour traiter les salaires et les mutations annoncés d'ici là. Si nous n'y parvenons pas, la facture de cotisations sera établie sur la base des salaires de l'état 2024 et la correction de la différence sera effectuée dans la facture de cotisations de février.

Dans le portail actuel de l'entreprise, vous trouverez l'«Aide-mémoire traitement des tâches de fin d'année 2024». En temps voulu, nous vous enverrons l'«Aide-mémoire traitement des salaires 2024» en même temps que le login pour le nouveau portail en ligne PrevisConnect.

Veuillez transmettre cette lettre à vos collaborateurs chargés des traitements de fin d'année.

L'un des principaux avantages de PrevisConnect réside dans l'optimisation de la communication entre les deux parties : toutes les informations (y compris Prevue, les invitations à des événements, etc.), l'ensemble de la correspondance et les formulaires nécessaires seront regroupés sur le portail en ligne. En outre, la possibilité de répondre à vos messages et à vos demandes directement sur le portail nous permet d'avoir une vue d'ensemble maximale.

Nous avons le plaisir de vous donner dès aujourd'hui un aperçu des autres nouveautés:

- A partir du 1^{er} janvier 2025, les cotisations seront calculées au jour près, conformément à l'art. 12 du règlement de prévoyance de la Previs, valable à partir du 1.1.2025. Par exemple, si vous nous annoncez une entrée au 5.9.2025, nous vous facturerons une cotisation de 26 jours.
- En raison du changement de système de gestion, il peut y avoir des différences d'arrondi entre les cotisations à partir du 1.1.2025 et les cotisations actuelles.
- Dans PrevisConnect, la première personne connectée se verra attribuer le rôle d'administrateur/administratrice. En tant qu'employeur, vous gèrerez à l'avenir vous-même les accès de vos collaborateurs et/ou de votre éventuel courtier.
- Comme nous l'avons déjà mentionné, vous ne devrez plus chercher les formulaires pertinents sur le site web, ils seront disponibles sur le portail en ligne.
- Nous remplacerons les comptes postaux actuellement en vigueur par un compte unique.

Nous vous remercions de votre précieux soutien. Votre conseiller ou conseillère à la clientèle se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Meilleures salutations
Previs Prévoyance